

Décision

Générale

colonial

Décision n° 927/SG/FIN accordant une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD.) au Secours Catholique .

n° 927/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
11 juin 1968

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro
25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD) est accordée au Secours Catholique à titre de contribution à ses frais de fonctionnement.

Art. 2

— Cette subvention sera versée trimestriellement sur bon de caisse.

Art. 3

— La dépense susvisée est imputable au

chapitre 28, article 2, § 7 du budget du service local pour l'exercice 1968.